

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-035

Séance du 21 avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE VINGT-ET-UN AVRIL À 20 HEURES 30,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de réunion, sous la présidence de Mme COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 avril 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA Évelyne,

Excusés : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane (donne pouvoir à COURTOIS Sandrine)
VÉLON Guillaume (donne pouvoir à CHARVET Aurélien)

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

OBJET : Désignation des représentants au sein du Syndicat de distribution d'eau potable Saône-Veyle-Reyssouze

Madame la Maire informe l'Assemblée que cette structure est issue de la fusion de 3 autres syndicats et qu'elle regroupe 36 communes, soit plus de 38 000 habitants avec un linéaire de réseau de 850 km.

Ce service est exploité en affermage, le délégataire étant la société SAUR France, en vertu d'un contrat d'une durée de 12 ans ayant pris effet au 01/10/2012.

Le syndicat réalise des travaux d'extension, de renouvellement, de renforcement du réseau d'eau potable et des installations (puits, pompages, réserves, traitement) afin de distribuer une eau en quantité et en qualité.

Les délégués composent le Comité Syndical qui gère les affaires du Syndicat : budget, approbation des programmes de travaux, marchés publics, gestion du service et des ouvrages.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

M. CAVILLON Hervé se porte candidat en tant que délégué titulaire.

Mme PAUGET Antoine se porte candidat en tant que délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection du délégué titulaire, puis du délégué suppléant par vote à main levée :

- M. CAVILLON Hervé s'étant porté candidat pour être délégué titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : CAVILLON Hervé : 15 voix

M. CAVILLON Hervé, élu à l'unanimité a été proclamé délégué titulaire.

- M. PAUGET Antoine s'étant porté candidat pour être délégué titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : PAUGET Antoine : 15 voix

M. PAUGET Antoine, élu à l'unanimité a été proclamé délégué suppléant.

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération à la Présidence du Syndicat de distribution d'eau potable Saône-Veyle-Reyssouze.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 21 avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

